

[Il faut sauver le secret médical](#)

28.04.11 | Rubrique(s): [Revue de presse](#) | [Lien](#)

TRIBUNE DE GENÈVE

Jeudi, 28 avril 2011

Lettre du jour

Vésenaz, 21 avril. Le secret médical, c'est la garantie pour le malade que rien de ce qui se sera dit ou qui aura été fait (diagnostics ou traitements), dans un cabinet médical ou dans un établissement hospitalier, ne soit révélé à qui que ce soit. C'est un élément fondamental de la relation entre patient et médecin – ou soignant – sans lequel la pratique de la médecine devient pratiquement impossible. Il fait intégralement partie du Serment d'Hippocrate que chaque médecin prête au moment de commencer sa pratique. Or, voici que les assureurs demandent, avec l'entrée en vigueur du nouveau système de financement des hôpitaux et des SwissDRG (prévu pour le 1er janvier 2012), que tous les diagnostics et tous les traitements figurent sur la facture. Et pourquoi les assurances tiennent-elles tant à transgresser ce précieux secret médical? Elles prétendent que c'est pour vérifier les factures et à des fins statistiques. Que nenni! C'est uniquement parce qu'elles ont trouvé là un nouveau moyen (pour les assurances complémentaires), de chasser les bons risques, entendez plutôt d'éviter de laisser entrer chez eux un «canard boiteux» qui pourrait leur coûter de l'argent et diminuer ainsi leurs confortables bénéfices. Il est à souhaiter que le corps médical saura s'opposer avec toute son énergie à cette tentative de mettre à mal cet élément fondamental qu'est le secret médical.

Dr Jean-Pierre Grillet